

LA « GUERRE DES GENRES » – LINGUISTIQUE ou SOCIOPOLITIQUE ?

I.

« À l'université, les passions égalitaristes rendent la langue illisible et imprononçable »,

Collectif, Le Monde, 11 juillet 2019.

Dans une tribune au « Monde », les universitaires Yana Grinshpun, Céline Masson et Jean Szlamowicz dénoncent une « prise en otage » du français qui repose sur une confusion entre le sexe et le genre grammatical.

La surveillance linguistique a pris en quelques mois une tournure d'une virulence inédite. Des « inclusivistes » (partisans d'une écriture qui éviterait toute discrimination entre les femmes et les hommes) signalent le féminin partout où ils peuvent.

Ils confondent ainsi les signes de la langue qui servent à distinguer des types de mots avec ce qu'ils désignent dans l'extralinguistique (ce qu'on nomme le « réel » en psychanalyse) : « masculin » et « féminin » en grammaire ne signifient pas « homme » et « femme ». Par ailleurs, les polarités du masculin et du féminin, ce que Freud nomme bisexualité psychique, ne sont-elles pas inhérentes à la vie psychique de chaque individu, qu'il soit femme ou homme ?

Prenons un exemple : on pourra dire « c'est un ange, cette fille ! », et « c'est une brute, ce type ! », sans que cela pose aucune question de représentation sociale, alors que le genre des mots ne correspond pas au genre sexuel – et pour cause : le genre grammatical n'est pas le sexe.

Dans les langues indo-européennes, ce qu'on appelle le masculin fonctionne comme un neutre s'il ne possède pas de spécification l'opposant à un féminin. C'est ainsi que les emplois génériques n'ont que faire du sexe des gens, au singulier comme au pluriel.

Quantité de mots désignent ainsi une fonction et non une personne (« le fournisseur », « le contribuable »). On peut aussi employer le générique (« le locataire doit s'acquitter du loyer ») à côté du spécifique qui pourra être féminin ou masculin (« la locataire du troisième » et « le locataire du quatrième » : ce sont des personnes réelles).

Bref, des configurations nombreuses existent. Pourtant, tout masculin doit avoir son féminin, postulent les défenseurs de la parité. Le souci de la parité obsède aujourd'hui des universitaires, si bien que l'on trouve par exemple dans des programmes de séminaire de recherche des formes comme « la confiance en soi de l'individu.e et sa fragilité ».

Ces faits élémentaires ont été investis depuis quelque temps par un militantisme exigeant une représentativité quantitative inappropriée. Signant la mort du pluriel, ils décident ainsi de doubler toute mention collective d'humains par la présence de deux genres : le très inclusif « chers collègues » devient « che(è)r.es collègues » au prix de contorsions souvent incohérentes.

Même « chers tous » (y a-t-il plus inclusif que la totalité ?) est frappé du marquage d'une pseudo-féminité (« cher.e.s tou.s.tes ») au mépris de la construction morphologique. Même les mots collectifs qui ne désignent pas les hommes sont parfois féminisés (« les revendications des personnel.les » — sic !).

Cette ostension idéologique s'est vite transformée en un flicage permanent. Les textes universitaires, par exemple, subissent souvent l'habillage inclusif obligatoire sans que les auteurs soient consultés. Ceux qui contestent l'utilité de l'inclusion et d'une féminisation aveugles à toute logique linguistique sont disqualifiés comme étant « ringards » ou « réactionnaires ». C'est désormais le vertuisme paritaire, égalitariste qui l'emporte sur le bon sens.

Seulement, à vouloir tout « féminiser » sans jamais se demander ce que cela peut bien vouloir dire, on passe à côté des réalités de la langue et de la société. Certes, les militants prétendent ou croient bien faire. Mais les inégalités sociales n'ont jamais dépendu des mots qui les nommaient, a fortiori quand ces mots n'ont aucune

valeur, ni laudative ni péjorative.

La langue structure nos représentations, entend-on partout. Si on change la langue, on changera les représentations. Si l'on suit cette logique, cela veut dire qu'il y a encore quelques années, lorsqu'on écrivait « chers collègues » on s'adressait uniquement aux hommes, et qu'aujourd'hui, avec le féminin ou l'inclusif, on s'adresse aux femmes aussi.

Ces usages « égalitaires » et « progressistes » font effectivement leur chemin dans la langue des usagers. Parmi eux, certains sont militants, d'autres intimidés de ne pas correspondre à ces nouvelles normes égalitaristes, d'autres perdus dans les doutes sur ce qu'on peut ou ne peut pas dire. L'usage est le maître, disent les experts. Certes, sauf que lorsqu'on interroge ses fondements, on s'aperçoit qu'il est sous-tendu par une idéologie victimaire selon laquelle les femmes sont les victimes invisibles et éternelles des hommes et de la langue.

Quelles conséquences pour la liberté de parler et d'écrire ?

Nous voyons tous les jours des collègues qui reconnaissent ne pas savoir comment parler ni comment écrire de peur d'être mal perçus, ostracisés ou pointés du doigt comme des machistes, sexistes ou ringards. Nous recevons des étudiants désarmés qui demandent comment il faut dire et écrire, et s'ils vont être pénalisés en utilisant ou en n'utilisant pas l'écriture inclusive. Et nous lisons « ils et elles sont venus et venues » dans les copies des étudiants.

Certains collègues en réunion avouent ne pas savoir comment s'exprimer et s'excusent de parler « sans inclusivité ». Il y a fort à craindre que les effets de moralisation de la langue n'aboutissent à des divisions politiques très vives.

L'écriture inclusive et la féminisation intempestive des mots signent une volonté de rompre avec des usages considérés comme machistes, mais ce n'est pas ainsi que l'on modifiera les comportements. Ce n'est pas à coups de points dans les mots de la langue que l'on luttera contre les inégalités entre les hommes et les femmes.

Ce sont les passions égalitaristes qui poussent les militants à prendre la langue en otage, quitte à lui tordre le cou et à la rendre illisible et imprononçable. D'ailleurs, cet assaut sur la langue ne témoignerait-il pas d'un désir inconscient de débarrasser la langue du symbolique, à l'instar de la délégitimation des figures d'autorité (notamment celle du père) dans notre culture ?

A trop vouloir dissiper les différences entre les hommes et les femmes, on se confronte aux plus grandes confusions dont nous avons ici un exemple : la confusion entre le sexe et la langue.

Yana Grinshpun est maître de conférences en sciences du langage à l'université Paris-III-Sorbonne-Nouvelle. Ses travaux portent notamment sur la linguistique énonciative et l'analyse du discours. Elle s'intéresse aux stratégies argumentatives à l'œuvre dans les discours militants.

Céline Masson est psychanalyste, professeure à l'université de Picardie-Jules-Verne. Elle travaille notamment sur l'incidence des discours militants sur la langue. Elle a coordonné le livre Génération balagan. La troisième génération après la Shoah (Hermann, 168 p., 25 €).

Jean Szlamowicz est professeur de linguistique à l'université de Bourgogne, spécialiste de syntaxe de l'oral, de sémantique et d'analyse du discours, auteur du Sexe et la langue (Intervalles, 2018). Il est aussi traducteur et critique de jazz.

II.

« Les noms “autrice”, “officière”, “professeuse”... existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes »

Tribune, Le Monde - 11 juillet 2019

Eliane Viennot, Linguiste et Benjamin Moron-Puech, Juriste

La linguiste Eliane Viennot et le juriste Benjamin Moron-Puech pensent que l'écriture égalitaire permet de renouer avec des usages éliminés pour des raisons discutables.

Alors que des entreprises, des collectivités, des administrations, des universités... et bien sûr des milliers de particuliers ont commencé d'adopter l'un ou l'autre des moyens qui permettent de s'exprimer sans sexisme, alors que plus de 30 000 personnes (dont d'éminents linguistes) ont déjà signé la pétition « Nous ne voulons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », alors que l'Académie française, en mars, a rendu les armes sur les noms de métiers et de fonctions, des voix continuent de s'élever contre le langage égalitaire. Et de combattre des moulins à vent.

Si la chose a pu faire sourire à l'automne 2017, où nombre de gens non informés ont cru bon dire leur mot, elle est plus navrante aujourd'hui, après la parution de tant de textes expliquant les bonnes raisons – historiques, linguistiques, politiques – qui nous ont fait modifier nos usages langagiers depuis trente ans, et qui nous autorisent à aller plus loin.

Les noms qu'on avait crus manquants (« autrice », « écrivaine », « magistrate », « officière », « professeuse »...) existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes souvent membres de l'Académie, par injonction (« il ne faut pas dire... »), ou par omission (dictionnaires muets).

La règle qui veut que « quand les deux genres se rencontrent, le plus noble l'emporte » est un cadeau des mêmes gens. Mais des milliers de textes prouvent que les francophones ont longtemps continué de pratiquer l'accord de proximité et l'accord de logique (de nombre, d'importance), que le latin avait légués aux langues romanes.

Le masculin prétendument générique ne l'est pas. Soit il désigne les seuls hommes, soit il montre qu'on tient les femmes pour quantité négligeable. Pour désigner des groupes mixtes, nos ancêtres parlaient de « gens de tout âge et de tout sexe », et quand ils rédigeaient des règlements pour les deux sexes, ils notaient les deux mots. Les psycholinguistes ont montré pourquoi : le masculin dit « générique » est ambigu, et il entraîne mécaniquement l'esprit vers des représentations d'hommes.

La justesse de l'expression invite donc, tout autant que le souci d'égalité, à suivre le général de Gaulle et son fameux « Françaises, Français »... dont les académiciens se sont copieusement moqués : « C'est ridicule », « Français suffit ». Lui ne le pensait pas, et pour une bonne raison : il voulait être élu, en un temps de suffrage « vraiment » universel (autre innovation abhorrée de l'Académie). Si les personnes qui briguent la présidence des universités étaient élues par la communauté universitaire, elles auraient adopté ces « doublets » depuis longtemps.

Quant au mot « homme », les partisans du langage égalitaire appellent à le réserver aux messieurs, et à recourir à des termes plus justes pour évoquer l'humanité. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'était pas faite pour les femmes, l'ordonnance d'avril 1944 a dû le préciser noir sur blanc. Et il suffit de regarder les dessins représentant « l'évolution de l'homme » pour voir de quel sexe est cette créature.

Les grands principes du langage égalitaire reposent donc sur l'histoire et les logiques du français. Restent quelques nouveautés, qui effraient sans raison. La première réside dans l'écriture des doublets. La recherche d'abréviations pour les termes ayant un radical commun conduit depuis trente ans à des expérimentations, certaines heureuses (le point médian, véritable trouvaille), d'autres moins (l'abréviation est satisfaisante dans « étudiant·e » ou « collégien·ne », elle est à oublier dans « acteur·trice » ; et un point suffit dans les mots au pluriel : content·es). Il suffit donc ici de promouvoir les bonnes pratiques – et de se souvenir que les abréviations sont facultatives !

La seconde réticence concerne les formes proposées par certains pour dépasser la binarité du français : noms épiciques, pronoms communs, genre neutre. Ces recherches vont se poursuivre, puisque des publics les trouvent utiles, mais aucune proposition ne « prendra » si elle n'est pas conforme au fonctionnement du français.

Le seul problème, à vrai dire, est l'attitude des gens qui ont du pouvoir et qui, désormais dépourvus de raisons avouables pour s'opposer aux évolutions langagières et sociétales, tentent de les bloquer. L'actuel ministre de l'éducation nationale [Jean-Michel Blanquer] n'entend pas mettre à l'étude les alternatives à la règle du masculin qui l'emporte, et il vient de laisser passer, au baccalauréat de philosophie, un intitulé aussi problématique que « Le travail divise-t-il les hommes ? ». Il n'est qu'à lire les corrigés en ligne pour voir que l'autre moitié de l'humanité attend toujours son heure.

Le premier ministre [Edouard Philippe], dans sa circulaire du 21 novembre 2017, a non seulement interdit les abréviations dans le Journal officiel (où l'on ne sait pas ce qu'elles feraient), mais il a cru bon d'affirmer que « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes ». Alors que le neutre n'existe plus qu'à l'état de trace en français (« ce », « ceci », « cela », « que » interrogatif...). Alors que la France est partie prenante d'organisations internationales qui dénoncent le « sexisme dont est empreint le langage » (Conseil de l'Europe, 1990), et appellent les Etats à procéder à un « examen systématique de l'ensemble des lois (...) du point de vue du langage sexiste » (idem, mars 2019).

D'autres décideurs, y compris dans la fonction publique, y compris à l'université, se permettent d'interdire les doublets (abrégés ou non), de contrevenir aux circulaires de féminisation édictées depuis 1986, de prétendre que les logiciels sont incapables de s'exprimer autrement qu'au masculin, voire de maltraiter les personnels qui portent les changements.

Ces résistances révèlent, comme le refus de prendre des mesures et des lois efficaces contre la violence masculine, que le consensus sur l'égalité est encore très superficiel dans notre pays. En ce sens, elles ne nous font pas seulement perdre du temps.

Eliane Viennot est professeure émérite de littérature française de la Renaissance à l'université de Saint-Etienne. Depuis de nombreuses années, elle plaide pour une « écriture égalitaire » qui respecte le fonctionnement du français et renoue avec d'anciens usages parfois abandonnés. Elle est l'auteure de la synthèse *Le Langage inclusif : pourquoi, comment* (Ed. iXe, 2018).

Benjamin Moron-Puech est maître de conférences en droit privé à l'université Paris-II-Panthéon-Assas. Il a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques sur l'état du droit des minorités genrées.